

Décision relative à une demande de changement de classification d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de changement de classification du produit phytopharmaceutique **FURY GEO***

de la société FMC CHEMICAL SPRL

enregistrée sous le n°2017-1294

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 31 octobre 2017,

La classification du produit référencé ci-après **n'est pas modifiée** en France.

Informations générales sur le produit

Noms du produit	FURY GEO GEMINI GEO MINUET GEO
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	FMC CHEMICAL SPRL Boulevard de la plaine 9/3, 1050 Bruxelles, BELGIQUE
Formulation	Microgranulé (MG)
Contenant	8 g/kg - zeta-cyperméthrine
Numéro d'intrant	2110065
Numéro d'AMM	2130261
Fonction	Insecticide
Gamme d'usages	Professionnel

A Maisons-Alfort, le **12 DEC. 2017**

Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE I : Classification du produit

Classification du produit	
La classification retenue est la suivante :	
Catégorie de danger	Mention de danger
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	H318 : Provoque des lésions oculaires graves
Dangers pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 1	H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 1	H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

Pour les phrases P se référer à la réglementation en vigueur.

Le titulaire de l'autorisation est responsable de la mise à jour de la fiche de données de sécurité et de la classification du produit en tenant compte de ses éventuelles évolutions.